

**Sujet :** [INTERNET] enquête publique CAPBP /création de terrain familiaux pour l'accueil de gens du voyage/Jurançon

**De :** Gerard Julien <[REDACTED]>

**Date :** 16/09/2023 15:23

**Pour :** "pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr" <pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr>

**Copie à :** "[REDACTED]"

Monsieur le commissaire enquêteur, veuillez trouver ci-dessous les observations de l'association Gadjé Voyageurs 64 concernant le projet de création de terrain familiaux pour l'accueil de gens du voyage sur la commune de Jurançon, objet de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique.

L'association Gadjé Voyageurs 64 a pris connaissance du projet de création de terrains familiaux locatifs à destination des gens du voyage sur le territoire de la commune de Jurançon, objet de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de travaux. Le site retenu a l'avantage d'être intégré au milieu urbain. Il présente toutefois des inconvénients notables susceptibles d'affecter la gestion future de ces terrains familiaux et l'intérêt des ménages concernés pour ce site :

- terrain en bordure de la rocade, voie très circulée et infrastructure classée en catégorie 3 de nuisances sonores,
- situation plein nord en pied du coteau, déficit d'ensoleillement et mauvaises conditions climatiques en hiver,
- risques d'instabilité du sol.

Il nous apparait que dans sa définition définitive, le projet devra prendre en considération ces difficultés. L'association qui est missionnée pour accompagner ces populations via les dispositifs de droit commun se tient à la disposition de la collectivité publique. À cet effet, elle recommande,

- de procéder à une concertation notamment avec les publics susceptibles d'être intéressés, concertation certes non obligatoire au plan réglementaire à ce stade, mais opportune ;
- de préciser en sus des normes techniques définies dans le décret n°78-1478 du 26 décembre 2019 les règles de gestion telles que fixées audit décret, notamment le contenu du bail de location et les modalités d'attribution, règles essentielles s'agissant de personnes la plupart défavorisées peu habituées à supporter les charges de location.

Gérard JULIEN  
président de l'association  
allée Bernard Laffitte  
64140 BILLERE